

Observation 229 du 08/03/2023

Madame le commissaire enquêteur,

Je crois utile de vous adresser la note qu'ABOWIND avait fait parvenir aux services de l'Etat dans le cadre du projet de CHAUNAY en réponse à l'avis avec réserve émis par votre collègue Pierre DOLLE concernant la hauteur excessive de 2 des 3 éoliennes (près de 240 mètres !!!)

Vous noterez qu'ABOWIND y reconnaît les impacts visuels de telles machines, ainsi que la rupture d'échelle, en se pliant à l'avis du commissaire enquêteur : elle avoue en effet que cette réduction "diminuera les impacts visuels".

Il est donc aberrant de maintenir ici un projet d'éoliennes géantes de 220 mètres à côté d'éoliennes beaucoup plus petites, qui occasionnera une importante rupture d'échelle, élément qui n'a pas été sérieusement étudié par le promoteur.

Un avis négatif s'impose donc de plus fort.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FAEV